

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1773

31 août 2010

SOMMAIRE

3Nations S.A.	85104	Ikano Finance (Russia) S.A.	85093
Aceras Investment S.A.	85072	ING REEIF Soparfi C S.à r.l.	85094
ADA Fashion S.à.r.l.	85073	Intex International S.A.	85094
Aeroclim Finance S.A.	85073	IPD Holdings S.A.	85079
Alexandra S.à r.l.	85074	Jaazz Consulting SA	85103
Belfilux S.A.	85077	Kynesis S.A.	85095
Cabro Investments S.à r.l.	85073	Lindau Investments S.A.	85096
Caesar Property S.à r.l.	85079	LJ 51 S.à r.l.	85074
Chamly International S.A.	85082	Logica Luxembourg S.A.	85067
Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à.r.l.	85079	Luminar International Holdings S.à r.l. ...	85070
Compagnie de Banque Privée	85101	Mocapa S.A.	85096
Conférence Générale de la Jeunesse Lu- xembourgeoise Association sans but Lu- cratif	85072	Mocapa S.A.	85094
Crefinimmo	85058	Nabors Lux Finance 2	85062
DCS Holding S.à.r.l.	85070	Natur Produkt Holdings Limited S.A.	85096
Delphi Property Investment S.A.	85097	NL&F S.A.	85096
Dream Cell S.à r.l.	85082	Performance Partner S.à r.l.	85097
Eastern European Real Estate Opportuni- ties Soparfi S.A.	85095	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	85058
Endeavour Services S.à r.l.	85088	Prelude Immeubles S.A.	85097
Entreprise de Toiture Corvina S.à r.l.	85069	PSB Investments S.A.	85097
Ergon Capital II S.à r.l.	85093	Redlux S.à r.l.	85097
Europe Bijoux Finanz S.A.	85088	Rudy Holding II S.à r.l.	85077
Genelux LB Holding S.A.	85104	Seahold S.à r.l.	85098
Genelux LB Holding S.A.	85104	SIX Pay S.A.	85098
General Food S.A.	85061	Société Générale d'Investissements S.A.	85082
Gift World S.A.	85070	Société Générale d'Investissements S.A. SPF	85082
Gift World S.A.	85065	Stanstead Capital Partners S.à r.l.	85101
Gift World S.A.	85070	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ...	85091
Gift World S.A.	85072	Systema International S.à r.l.	85102
Gyrfalcon Sàrl	85065	The UBK Belgian Property Company Limi- ted	85102
Higher Ground S.A.	85090	U-insure-u.com S.à r.l.	85063
Hines - Moorfield Brindley 100 S.à r.l.	85089	Wëldfleesch vun Lëtzebuerg S.à r.l.	85098
Hotel & Resort Investment	85091	WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg	85068
Ikano Finance (Russia) S.A.	85090		

Crefinimmo, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-6585 Steinheim, 24, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 130.399.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088546/9.

(100099422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of June,

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, having its registered office at 51, Av JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 93.997, represented by Me Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 17, 2010.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, is the sole partner of PFIZER LUXEMBOURG SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the October 3, 2001, published in the Mémorial C, number 302 of February 22, 2002, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number B 84.125.

The articles of the company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on March 29, 2010, published in the Mémorial C, number 1042 of May 18, 2010.

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of ONE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 163,900.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY SEVEN MILLION SIX HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 2,757,636,100.-) to an amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY-SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED US Dollars (USD 2,757,800,000.-) by the creation and the issue of ONE THOUSAND SIX HUNDRED THIRTY-NINE (1,639.-) Class AB parts having a par value of HUNDRED US Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of SEVEN MILLION NINE HUNDRED FORTY-TWO THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 7,942,100.-);

2. Subscription for all the ONE THOUSAND SIX HUNDRED THIRTY-NINE (1,639.-) new Class AB parts by Pfizer Shareholdings Intermediate SARL, and paying up of these parts by a contribution in cash for an amount of USD 8,106,000.-;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the partners take the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the company by an amount of ONE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 163,900.-) to bring it from its present amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY-SEVEN MILLION SIX HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 2,757,636,100.-) to an amount of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY-SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED US Dollars (USD 2,757,800,000.-) by the creation and the issue of ONE THOUSAND SIX HUNDRED THIRTY-NINE (1,639.-) Class AB parts having a par value of HUNDRED US Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of SEVEN MILLION NINE HUNDRED FORTY-TWO THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 7,942,100.-).

Subscription

Pfizer Shareholdings Intermediate SARL, here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, by virtue of a proxy given in Luxembourg as mentioned hereabove, has declared to subscribe for all the ONE THOUSAND SIX HUNDRED THIRTY-NINE (1,639.-) new Common/class AB parts, and to pay them a total price of ONE HUNDRED SIXTY-THREE THOUSAND NINE HUNDRED US Dollars (USD 163,900.-) together with a total issue premium of SEVEN MILLION NINE HUNDRED FORTY-TWO THOUSAND AND ONE HUNDRED US Dollars (USD 7,942,100.-) through a contribution in cash for an amount of EIGHT MILLION ONE HUNDRED AND SIX THOUSAND US Dollars (USD 8,106,000.-).

The evidence of the existence of the amount of USD 8,106,000 on the Company's bank account has been provided/proved to the notary through a certificate issued by the bank of the Company.

Second resolution

The meeting resolves to amend article 5, paragraphs 1 and 2 of the by-laws of the company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

Art. 5. Section 1 General

"The Company has an issued capital of TWO BILLION SEVEN HUNDRED FIFTY-SEVEN MILLION EIGHT HUNDRED US Dollars (USD 2,757,800,000.-) consisting of:

- 18,678,817 (EIGHTEEN MILLION SIX HUNDRED SEVENTYEIGHT THOUSAND EIGHT HUNDRED SEVENTEEN) Common/class AB Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part and
 - 8,899,183 (EIGHT MILLION EIGHT HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND ONE HUNDRED EIGHTY-THREE) Preferred/class C Parts of a par value of one hundred United States Dollars (\$100.-) per Part,
- all of which Common/class AB Parts and Preferred/class C Parts have been fully paid up.
Parts may be issued with share premium."

Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 6,585,960 (exchange rate (median price) on June 16, 2010: USD 1.- = EUR 0.81248).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at four thousand EUROS (EUR 4,000-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The appearing party, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign ay certificated deed to the present.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.997,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE SARL prémonnée, est l'associé unique de PFIZER LUXEMBOURG SARL, ayant son siège au 51, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C sous le numéro 302 du 22 février 2002, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.125.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2010 publié au Mémorial C sous le numéro 1042 du 18 mai 2010.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de CENT SOIXANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS Dollars US (USD 163.900,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE ET CENT Dollars US (USD 2.757.636.100,-) à DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE Dollars US (USD 2.757.800.000,-) par la création et l'émission de MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF (1.639) nouvelles parts de Classe AB ayant toutes une valeur nominale de CENT Dollars US (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de Classe AB déjà existantes, ensemble avec une de prime d'émission de SEPT MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE ET CENT Dollars US (USD 7.942.100,-);

2. Souscription des MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF (1.639) nouvelles parts de Classe AB par Pfizer Shareholdings Intermediate SARL, et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par un apport en numéraire pour un montant de HUIT MILLIONS CENT SIX MILLE Dollars US (USD 8.106.000,-);

3. Modification des paragraphes 1 et 2 de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence d'un montant de CENT SOIXANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS Dollars US (USD 163.900,-) pour le porter de son montant actuel de DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE ET CENT Dollars US (USD 2.757.636.100,-) à DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE Dollars US (USD 2.757.800.000,-) par la création et l'émission de MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF (1.639) nouvelles parts de Classe AB ayant toutes une valeur nominale de CENT Dollars US (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts de Classe AB déjà existantes, ensemble avec une de prime d'émission de SEPT MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE ET CENT Dollars US (USD 7.942.100,-).

Souscription

Pfizer Shareholdings Intermediate SARL, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire toutes les MILLE SIX CENT TRENTE-NEUF (1.639) nouvelles Class AB parts et les libérer pour un prix total de CENT SOIXANTE-TROIS MILLE NEUF CENTS Dollars US (USD 163.900,-), ensemble avec la prime d'émission de SEPT MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-DEUX MILLE ET CENT Dollars US (USD 7.942.100,-) par un apport en numéraire pour un montant de HUIT MILLIONS CENT SIX MILLE Dollars US (USD 8.106.000,-).

La preuve de l'existence d'un montant de HUIT MILLIONS CENT SIX MILLE Dollars US (USD 8.106.000,-) sur le compte bancaire de la Société a été fournie au notaire par un certificat émis par la banque de la Société.

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'associé unique décide de modifier le 1^{er} et le 2^{ème} paragraphes de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Art. 5. "Le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE Dollars US (USD 2.757.800.000,-) représenté par:

- 18.678.817 (dix-huit millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent dix-sept) parts de classe AB d'une valeur nominale de CENT Dollars US (USD 100,-) chacune et

- 8.899.183 (huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois) parts de classe C d'une valeur nominale de CENT Dollars US (USD 100,-) chacune.

Toutes ces parts ordinaires de classe AB et préférentielles de classe C ont été entièrement libérées. Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission".

Coût

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 6.585.960 (taux de change (median price) du 16 juin 2010: USD 1,- = EUR 0,81248).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à quatre mille EUROS (EUR 4.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

La comparante, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 juin 2010. LAC / 2010 / 28545. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092059/167.

(100101686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

General Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 61.076.

L'an deux mille dix, le vingt mai.

Pardevant Nous Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Lucien NATAF, homme d'affaires, demeurant au 4, avenue d'Hougoumont à B-1180 Uccle, ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean René REICHERTS, comptable, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est le seul et unique actionnaire de GENERAL FOOD S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.076 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 9 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 19 du 9 janvier 1998;

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-dix cents (30.986,70) représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale;

III.- Le comparant, en sa qualité de seule et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV.- Le comparant en tant que seul et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société avec effet à partir d'aujourd'hui et procéder à la liquidation de la Société;

V.- Le comparant déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'il recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation des actions au porteur de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2314 Luxembourg, 2A, Place de Paris.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'actionnaire ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. NATAF, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2010. Relation: LAC/2010/22977. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087193/49.

(100097952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared,

Nabors Lux Finance 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

represented by Mr. Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to enact that:

By deed enacted on May 28, 2010, not yet published with the Memorial C, the Company Nabors Lux Finance 2, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (registered at Luxembourg A.C. on June 1, 2010, LAC/2010/24056) has been formed with an initial share capital of an amount of USD 18,450 by way of a contribution in kind made by Nabors Lux Finance 1, sole founder of the Company (the "Sole Founder"), consisting of all the shares it held in Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company, a corporation duly incorporated and validly existing under the federal laws of Hungary, having its address at H2161 Csomad, Akacos utca 12, Hungary and registered under number 13-09-129115, representing 100% of the share capital of Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company (the "Contributed Shares") and valued at USD 18,450.- (eighteen thousand four hundred fifty United States Dollars) (the "Contribution"),

The consideration for the Contribution consisted in the issuance by the Company to the Sole Founder of 18,450 shares of the Company with a nominal value of USD 1 each.

However, it appears that the Contribution was under valued, and that the correct value of the Contribution is of USD 4,984,562,104 (four billion nine hundred eighty-four million five hundred sixty-two thousand one hundred four United States Dollars).

Consequently, without any other change to the deed, it is resolved to correct the value of the Contribution on May 28, 2010 to USD 4,984,562,104 (four billion nine hundred eighty-four million five hundred sixty-two thousand one hundred four United States Dollars) so that on May 28, 2010 the Company was formed with an initial share capital of USD 20,000 in exchange for the issuance of 20,000 shares of the Company with a nominal value of USD 1 each to the Sole Founder to which is attached a global share premium amounting to USD 4,984,542,104 and that the article 6 of the articles of association of the Company be read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares of USD 1 (one United States Dollar) each.”

All powers are conferred to the holder of a true copy of this deed in order to carry out any corrective requisitions and to issue updated bylaws.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

a comparu:

Nabors Lux Finance 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ici représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Par acte reçu le 28 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, la Société Nabors Lux Finance 2, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (enregistrée à Luxembourg A.C. le 1^{er} Juin 2010, relation LAC/2010/24056) a été formée avec un capital social initial d'un montant de USD 18.450 (dix-huit mille quatre cent cinquante Dollars Américains) au moyen d'un apport en nature réalisé par Nabors Lux Finance 1, fondateur unique de la Société (le «Fondateur Unique»), consistant en l'ensemble des actions qu'il détenait dans Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company, une société de droit hongrois, ayant son siège social au H-2161 Csomad, Akacos utca 12, Hongrie et immatriculée sous le numéro 13-09129115, représentant 100% du capital social de Nabors Hungary Group Financing Limited Liability Company (les «Actions Apportées») et évalué à USD 18.450 (l'«Apport»).

La contrepartie de l'Apport a consisté dans l'émission, par la Société, au profit du Fondateur Unique, de 18.450 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 1 chacune.

Cependant, il apparait que l'Apport a été sous-évalué et que la valeur correcte de l'Apport est de USD 4.984.562.104 (quatre milliards neuf cent quatre-vingt quatre millions cinq cent soixante-deux mille cent quatre Dollars Américains).

Par conséquent, sans qu'il soit procédé à d'autres modifications de l'acte, il est décidé de corriger la valeur de l'Apport fait le 28 mai 2010 à USD 4.984.562.104 (quatre milliards neuf cent quatre-vingt quatre millions cinq cent soixante-deux mille cent quatre Dollars Américains), de sorte qu'au 28 mai 2010, la Société a été formée avec un capital social initial de USD 20.000 par l'émission de 20.000 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de USD 1 chacune au profit du Fondateur Unique auxquelles est attachée une prime d'émission globale d'un montant global de USD 4.984.542.104, et que l'article 6 des statuts de la Société devra désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.»

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes aux fins d'opérer toutes réquisitions modificatives et d'émettre des statuts coordonnés conformes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27850. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 juin 2010.

Référence de publication: 2010087342/92.

(100097944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

U-insure-u.com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.298.

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Alvernia Studios S.p. Z.o.o., une société constituée et régie par les lois de Pologne, ayant son siège social à Grzybowska 85, 00-844 Varsovie, Pologne et enregistrée auprès de la Division Commerciale du National Court Register, sous le numéro KRS 0000095336,

dûment représentée par Madame Frédérique Davister demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2010 à Varsovie.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de la société U-insure-u.com S.à r.l., une société constituée en tant que société à responsabilité limitée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 75 298, ayant un capital social de 675.000 euros et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, constituée le 22 Mars 2000 selon un acte de Maître Frank Baden, notaire de droit civil résidant Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2000 numéro 552. Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois selon un acte passé par Maître Martine Schaeffer, en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juin 2009 numéro 1169 (ci-après, la «Société»).

La comparante a parcouru l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société de six cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 674.875) pour réduire le montant actuel de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000) jusqu'à cent vingt-cinq euros (EUR 125) par annulation des vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (26.995) parts sociales détenues par la Société;

2. Augmentation du capital social de la Société de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.375) pour porter son montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125) jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. Modification de l'article 5 des statuts: «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»; et,

4. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 674.875) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quinze mille euros (EUR 675.000) à cent vingt-cinq euros (EUR 125) par l'annulation de vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-quinze (26.995) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, qui sont détenues par la Société.

Seconde résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.375) pour porter son montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125) jusqu'à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Ensuite l'associé unique prédésigné, représenté par Madame Frédérique Davister, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire à l'intégralité des quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de douze mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.375), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. LAC/2010/26681. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010087489/72.

(100097500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Gift World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 98.484.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société EP Services SA, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 18-20 rue Michel Rodange et la société Gift World SA (RCS Luxembourg: B 98.484), a été dénoncé avec effet au 2 Juin 2010 par l'agent domiciliataire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

EP services s.a.

EP Group Member

Signatures

Référence de publication: 2010088072/16.

(100098323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Gyrfalcon Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.982.

—
In the year two thousand and ten , on the second day of June.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Griffin Development S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg number B 137.045,

hereafter "the Sole Shareholder"

here represented by Mr Paul WEILER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on May 11th 2010,

said power shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

The Appearing requested the undersigned notary to act that:

- the private limited liability company "Gyrfalcon S.à r.l." having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, and registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 138.982,

has been incorporated by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg on May 23rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1524 on June 19th, 2008;

- the corporate capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) all fully paid up.

- the activity of the Company has ceased, the Sole Shareholder, represented as mentioned, acting as Sole Shareholder in an extraordinary general meeting, modifying the articles of Association of the Company, , decides to dissolve the Company with immediate effect,

- the Sole Shareholder appoints himself as Liquidator, who wrote a Liquidation report, which report shall remain, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

Then the Sole Shareholder, acting as mentioned before, decides to take over all Assets and liabilities, and that the Sole Shareholder will be liable for and will take over all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, so that all the liabilities of the Company are paid

- the Sole Shareholder will receive all assets of the Company;
- said Liquidation report has been verified by CAS Services SA; acting as controller of the Liquidation, who confirms and approves the report.
- as a consequence the liquidation of the company is closed;
- full discharge is granted to the directors as well as to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company;
- the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 28 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security,
- to complete the formalities relating to transcripts, publications, cancellations, deposits and other formalities to be done subsequently, all powers are given to the holder of a shipment of these to complete all formalities

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Griffin Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.137.045, ci-après nommée "l'associée unique",

ici représentée par Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 mai 2010,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée Gyrfalcon S.à r.l. ayant son siège social au L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.138.982, ci-après dénommée "la Société",

a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1524 du 19 juin 2008,

- que le capital social de la Société est douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, siégeant comme associée unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare reprendre tout le passif et l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'associée unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société CAS Services SA désigné "commissaire à la liquidation" par l'associée unique de la Société; lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

- Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès-qualité qu'il agit, lequel a signé avec le notaire le présent acte ensemble avec le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Signé: P. WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25401. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087186/104.

(100097985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Logica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme Logica Luxembourg S.A. (ci-après la "Société"), ayant son siège social au 7, Zone d'activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.212. La Société fut constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, reçu en date du 25 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133, du 16 mars 1991, dont les statuts ont été dernièrement amendés par un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 946, en date du 6 mai 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents euros (EUR 1.477.800,-) est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification des dispositions de l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 31.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le Conseil d'administration procédera à la nomination du ou des réviseurs d'entreprise, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction qui ne pourra excéder 6 années.»

2. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 31.** Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le Conseil d'administration procédera à la nomination du ou des réviseurs d'entreprise, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction qui ne pourra excéder 6 années.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du bureau prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Bach, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juin 2010. LAC/2010/28525. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087278/53.

(100097533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

WORLD COLOR PRESS INC., Succursale Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 74.570.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale le 19 mai 2009

L'assemblée générale a nommé les administrateurs suivants concernant la société au 19 Mai 2009:

1- Monsieur Jack KLIGER, né le 9 Février 1947 à Florence, Italie, demeurant au 59, W. 12th Street, New York (NY-10011) Etats Unis.

2- Monsieur Raymond John BROMARK, né le 13 Décembre 1945 à Chicago, Etats Unis, demeurant au 3337, Founders Club Drive, Sarasota (FL-34240) Etats Unis.

3- Thomas O'neil RYDER, né le 19 Juin 1944 à Varnville, Etats Unis, demeurant au 208, Wahacke Road, New Canaan (CT-06840) Etats Unis.

4- Monsieur Mark Alan ANGELSON, né le 14 Février 1951 Gersey City, Etats Unis, demeurant au 876, Park Avenue (NY-10075) New York, Etats Unis.

5- Monsieur David Lyman MCAUSLAND, né le 21 Janvier 1954 à Montréal, Canada, demeurant au 103, Oakland Road, H9W 5C8 Beaconsfield, Canada.

6- Monsieur James Joseph GAFFNEY, né le 14 Septembre 1940 New York, Etats Unis, demeurant au 10551, Wilshire BLVD., Los Angeles (CA-90024) Etats Unis.

7- Monsieur Michael Brennan ALLEN, né le 18 Novembre 1959 à Evanston, Etats Unis, demeurant au 433, S. Lincoln ST., Hinsdale (IL-60521) Etats Unis.

8- Monsieur Gabriel ALBA, né le 29 Janvier 1976 à Mexico, Mexique, demeurant au 7, King Street East, M5C 3C5, Toronto, Canada.

Il a été également approuvé la démission de Madame Diane DUBE de ses fonctions de Gérante de la succursale Luxembourgeoise en date du 4 Mai 2009.

Démission des administrateurs de la maison mère suivants avec date d'effet au 19 Mai 2009:

1- Monsieur Brian MULRONEY, demeurant au 1981 Avenue MCGill College, H3A 3C1 Montréal, Canada.

2- Monsieur Robert NORMAND, demeurant au 177, Chemin Grande-Côte, J7A 1H5, Rosemère, Québec, Canada.

3- Monsieur Alain RHEAUME, demeurant au 28, Terrasse les Hautvilliers, H2V 4P1, Montréal, Canada.

4- Monsieur William Lucas WES, demeurant 612 Rue Saint-Jacques, H3C 4M8, Montréal, Canada.

5- Madame Monique F. LEROUX, demeurant au 1, Complexe Desjardins, Tour Sud, H5B 1B2, Montréal, Canada.

6- Monsieur André CAILLE, demeurant au 1 rue McGill, H2Y 4A3, Montréal, Canada.

7- Monsieur Erik PELADEAU, demeurant au 612 Rue Saint Jacques, H3C 4M8, Montréal, Canada.

8- Monsieur Jean NEVEU, demeurant au 612 Rue Saint Jacques, H3C 4M8, Montréal, Canada.

9- Monsieur Pierre Karl PELADEAU, demeurant au 612 Rue Saint Jacques, H3C 4M8, Montréal, Canada.

10-Monsieur Reginald BRACK, demeurant au 210 Central Park South, NY 10019, New York, Etats Unis d'Amérique.

11-Monsieur Robert COALLIER, demeurant au 596 rue Merton, JAP 2X1, Saint-Lambert, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/07/2010.

Référence de publication: 2010087513/41.

(100097365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Entreprise de Toiture Corvina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 33.711.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit juin.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Eric CORVINA, maître-couvreur, demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein,

2.- Madame Joanna RICKAL, employée privée, demeurant à L-4950 Bascharage, 5, rue Michel Klein.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée ENTREPRISE DE TOITURE CORVINA S.à r.l. avec siège social à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps, Monsieur CORVINA pour 480 parts sociales et Madame RICKAL pour 120 parts sociales;

que la prédite société a été constituée originairement sous la dénomination de CORVINA PERE ET FILS S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, le 23 avril 1990;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 391 en date du 22 octobre 1990;

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Christine DOERNER en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C no 607 du 24 décembre 1993;

que le capital social est fixé à six cent mille Francs Luxembourgeois (Luf 600.000.-), divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de mille Francs Luxembourgeois (Luf 1.000.-) chacune;

que le capital social n'a pas été converti en euro;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1^{er} janvier 2010;

que les associés, qui se sont désignés liquidateurs de ladite société ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;

qu'à l'exception d'une dette de TVA envers l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines il n'existe à leur connaissance plus d'autre passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute et liquidée;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'adresse privée des époux CORVINA-RICKAL.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Corvina, Rickal, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juin 2010. Relation: EAC/2010/7312. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 29 juin 2010

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010088047/45.

(100098526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Gift World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 98.484.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Gift World SA (RCS Luxembourg: B 98.484) que Madame Nelly NOEL, demeurant 121, rue du Rollingergrund, L-2430 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de ladite société avec effet au 2 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088073/12.

(100098325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Gift World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 98.484.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Gift World SA (RCS Luxembourg: B 98.484) que Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant 65, rue de Freylange, B-6700 ARLON, a démissionné de son mandat d'administrateur de ladite société avec effet au 2 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088074/12.

(100098327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**Luminar International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DCS Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 145.676.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

STM Fidecs Trust Company Limited a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 8-10, Montagu Pavillon, Queensway, Gibraltar,

here represented by Me Amandine Piasentin, Lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 8, 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Sole shareholder of the company DCS Holding S.à r.l., with registered office in L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B145.676, incorporated pursuant to a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, on the 26th of March, 2009, published in the Memorial C, number 885 dated 25th of April, 2009.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state that the agenda of the Meeting is the following:

- Change of the name of the Company into "Luminar International Holdings S.à r.l.";
- Amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from "DCS Holding S.à r.l." to "Luminar International Holdings S.à r.l.".

Second resolution

The Meeting decides amend article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Luminar International Holdings S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

STM Fidecs Trust Company Limited une société régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 8-10, Montagu Pavillon, Queensway, Gibraltar,

ici représentée par Me Amandine Piasentin, Avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Associée unique de la société DCS Holding S.à.r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.676, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains en date du 26 mars 2009, publié au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 885 du 25 avril 2009.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification de la dénomination sociale de la Société en «Luminar International Holdings S.à.r.l.» et
- Modification subséquente de l'Article 1 des statuts de la société.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'assemblée, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société «DCS Holding S.à.r.l.» en «Luminar International Holdings S.à.r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier subséquemment l'article premier des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Luminar International Holdings S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PIASENTIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2009. REM 2009 / 1617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088557/84.

(100099007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Gift World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 98.484.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée à la société Gift World SA (RCS Luxembourg: B 98.484) que Monsieur Roger GREDEL, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 LUXEMBOURG, a démissionné de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de ladite société avec effet au 2 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088075/12.

(100098329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Aceras Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.286.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088399/13.

(100099336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise Association sans but Lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 737.

Par la présente nous tenons à vous informer que lors de notre dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2010 de la CGJL, il y a eu des changements des articles 6 et 27 des statuts.

Art. 6.

a) Pourra être membre de la C.G.J.L asbl le mouvement luxembourgeois de jeunesse qui remplit les conditions suivantes:

1. le mouvement devra regrouper des jeunes de moins de 35 ans 2. le mouvement devra avoir au moins 100 membres effectifs 3. le mouvement devra avoir un caractère national 4. l'objet du mouvement devra être la promotion des intérêts des jeunes 5. le mouvement devra avoir des activités effectives dans le cadre de son objet social.

b) Pourra être membre honoraire de la C.G.J.L asbl toute personne physique qui adhère à l'objet pré mentionné et qui paie régulièrement la cotisation. La demande d'adhésion est à adresser au Bureau Exécutif ci-après qualifié. L'assemblée générale fixera les cotisations minimales des membres honoraires.

Les membres honoraires cotisants de l'association n'ont pas le droit de vote lors de l'assemblée générale.

Art. 27.

Les ressources de l'association se composent notamment:

1. des cotisations des membres;
2. des dons ou legs faits en sa faveur;
3. des subsides et subventions;
4. des intérêts et revenus généralement quelconques;
5. des cotisations des membres honoraires.

Cette énumération n'est point limitative.

Le 09.06.2010 / Le 01.07.2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010089558/29.

(100099403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

ADA Fashion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.294.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088402/15.

(100099382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Aeroclim Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 77.682.

—
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale Extraordinaire tenue le 7 juin 2010

Résolutions

1. L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet à ce-jour.

2. L'assemblée générale accepte la démission de la société MAZARS au poste de commissaire aux comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Sylviane COURTOIS, de Monsieur Philippe SLENDZAK et de Monsieur Patrick ROCHAS aux postes d'administrateur et décide de les remplacer par Monsieur François DIFFERDANGE, demeurant au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg, Monsieur Tom DONOVAN, demeurant 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Madame Roisin DONOVAN, demeurant 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16 et Monsieur Pascal HENNUY, demeurant au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats ainsi attribué viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088407/20.

(100099330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Cabro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.953.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2010

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant avec pouvoir de signature B.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant avec pouvoir de signature B.

3. La société est valablement engagée par la signature de deux gérants avec pouvoir de signature B, jusqu'à concurrence de dix mille euros (10.000,-EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B est nécessaire.

Luxembourg le 7 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CABRO INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010088511/19.

(100099226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Alexandra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.156.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par le gérant unique en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088417/13.

(100099337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

LJ 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 154.412.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Ist erschienen:

Herr Richard LADWEIN, Geograph, geboren in Trier (D), am 15. Juni 1952, wohnhaft in D-54296 Trier, Jakob-Schwarzkopf-Strasse 20.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Der Komparsent gründet eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, dem er den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft begreift anfangs einen alleinigen Gesellschafter der Inhaber der gesamten Gesellschaftsanteile ist; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit mehrere Gesellschafter begreifen auf Grund von Gesellschaftsanteilsabtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen, um dann wieder zur Einmanngesellschaft zu werden durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist die Analyse der Erdoberfläche und Bewertung dieser. Vertrieb der Ergebnis als Dienstleistung für Naturprozessbewegungen auf- und unter der Erdoberfläche zu Exploration von Grund- und Oberflächenwasser und von Bodenschätzen.

Die Gesellschaft kann des weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft darf sowohl als Franchisegeber als auch als Franchisenehmer im In- und Ausland auftreten.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland, auszuführen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "LJ 51 S.à r.l.".

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mertert.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfunfhundert Euro (12.500.- €), und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfunfundzwanzig Euro (125.- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital wurde voll gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt von dem alleinigen Gesellschafter, Herr Richard LADWEIN, Geograph, wohnhaft in D-54296 Trier, Jakob-Schwarzkopf-Strasse 20, dem alle Gesellschaftsanteile zugeteilt wurden.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- €) steht ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile. Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und, sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer des Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die alleinige Gesellschafterin oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiten.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

3. Für Statutenänderungen sind die in Artikel 199 des Gesetzes vom 18. September 1933 festgelegten Mehrheiten erforderlich.

4. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar-Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht der alleinigen Gesellschafterin oder den Gesellschaftern zur freien Verwendung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf eintausend sechshundert (1.600.- €) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgende Beschlüsse zu nehmen:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-6686 Mertert, 51, rue de Wasserbillig, festgesetzt.

2) Der alleinige Gesellschafter Richard LADWEIN, ernennt sich selbst für eine unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „LJ 51 S.à.r.l.“.

Herr Richard LADWEIN, vorgenannt, verpflichtet die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Kompartenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. LADWEIN, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2271. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 13. Juli 2010.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2010100301/149.

(100111629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Belflux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.185.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2010

Conseil d'administration

L'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de son mandat d'administrateur de la société EUROPEAN RESOURCE DEVELOPMENT BVBA, B-3090 Overijse, Klaverweg 4.

Est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016, ARTALES S.à r.l., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée générale a renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2016 les mandats d'administrateur de:

- DE VOCHT Eric, architecte, Goflhotel "Les Hauts de Gstaad" app. 102 à CH-3777 Saanenmöser, Suisse.
- MANGEN Fons, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warlen à L-9088 Ettelbruck.

Le mandat d'administrateur délégué, monsieur Eric DE VOCHT, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Suite à ces décisions le conseil d'administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2016 se compose comme suite:

- DE VOCHT Eric, architecte, Golfhotel "Les Hauts de Gstaad" app. 102 à CH-3777 Saanenmöser, Suisse, administrateur délégué;
- MANGEN Fons, réviseur d'entreprises, 147 rue de Warlen à L-9088 Ettelbruck, administrateur;
- ARTALES S.à r.l., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur.

Eric DE VOCHT

Un administrateur

Référence de publication: 2010088466/25.

(100099280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Rudy Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.952.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of June

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

The company RUDY HOLDING S.à r.l., a private limited liability company duly organized under Luxembourg laws, having its registered address at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 125207, in process of liquidation since July 10, 2010,

duly represented by Me. Pierre METZLER, lawyer, residing in Luxembourg, in his capacity as liquidator as from June 10, 2010.

The afore-mentioned RUDY HOLDING S.à r.l. has requested the undersigned notary to state that it is the sole member, holding all the eighteen thousand three hundred sixty (18,360) issued and outstanding corporate units with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each representing the full amount of the corporate capital of eighteen thousand three hundred sixty United States Dollars (USD 18,360.-) of the private limited liability company RUDY HOLDING II S.à r.l., incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on May 3, 2007, published in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", on July 27, 2007, number 1574, registered with the register of commerce and companies Luxembourg under the number B 128952 (the "Company"), whose articles

have been amended by a deed of the same notary dated May 16, 2008, published in the “Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1633 dated July 3, 2008.

The appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following sole resolution:

Sole resolution

The sole member resolved to add a new fourth paragraph of Article 7 of the articles of association of the Company. Consequently, fourth paragraph of Article 7 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows: “The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise one or more of his units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments”.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred euro (900.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, the latter signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin,

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg-Ville,

A COMPARU:

La société RUDY HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125207, en procédure de liquidation depuis le 10 juin 2010, dûment représentée par Me Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, pris en sa qualité de liquidateur depuis le 10 juin 2010.

La susvisée RUDY HOLDING S.à r.l. a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associée unique, détenant toutes les dix-huit mille trois cent soixante (18.360) parts sociales émises et en circulation d'une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix-huit mille trois cent soixante Dollars américains (USD 18.360.-) de la société à responsabilité limitée RUDY HOLDING II S.à r.l., constituée par acte du notaire Paul FRIEDERS, notaire résidant à Luxembourg, du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1574 du 27 juillet 2007, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128952 («la Société»), dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire daté du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1633 du 3 juillet 2008.

La partie comparante, représentée comme il a été exposé ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide d'ajouter un quatrième paragraphe à l'article 7 des statuts de la Société. En conséquence, le quatrième paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société devra désormais être lu comme suit: “Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou toute autre action similaire, une ou plusieurs de ses parts du capital social de la société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles, s'ils existent, à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés”.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (900.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et lecture faite au mandataire celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Metzler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. LAC/2010/28288. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091180/83.

(100101362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Caesar Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caesar Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010088494/11.

(100099332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Columbian Chemicals (Weifang) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 678.884,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.647.

EXTRAIT

En date du 6 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2010.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010088505/15.

(100099335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

IPD Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 146.981.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Andrey KHARCHENKO, residing in MC-98000 Monaco, 2, avenue des Lignes,
here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg,
127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the Luxembourg public limited company (société anonyme) IPD HOLDINGS S.A., (the "Company"), established and having its registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 146981, has been incorporated by deed of the undersigned notary,

on the 26th of June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1445 of the 27th July 2009.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to modify the purpose of the company and to amend article 4 of the by-laws as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations of patrimonial nature, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations, as well as the acquisition, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, management and/or lease of real estate properties. The company may put its assets, including its underlying assets, at the disposal of the shareholders free of consideration; it may transfer the right of use and enjoyment graciously to the shareholder.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial, commercial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest.

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation of civil or patrimonial nature, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Andrey KHARCHENKO, résidant à MC-98000 Monaco, 2, avenue des Ligures,

ici représenté par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société anonyme IPD HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 146981, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 du 27 juillet 2009.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social et de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation de nature patrimoniale sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'acquisition, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers situés soit au Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations relatives à des biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, la gestion et ou la location de biens immobiliers. La société peut mettre ses actifs, y compris ses actifs sous jacents, à la disposition de ses actionnaires et ce à titre gracieux; elle peut leur en transférer la jouissance gratuitement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit industriel, commercial ou de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations de nature exclusivement civile ou patrimoniale qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. TASKIRAN, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juin 2010. Relation: GRE 2010/2212. Reçu soixante-quinze euros. 75.- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091948/136.

(100101754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Chamly International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010088527/13.

(100099406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Dream Cell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

EXTRAIT

L'adresse de Monsieur José Carlos TEIXEIRA ESTEVES, associé, est 16, rue Tidick-Ulveling, L-2619 Luxembourg, au lieu de 6, rue Ernest Deloison, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010088553/13.

(100099401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Société Générale d'Investissements S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Société Générale d'Investissements S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.248.

L'AN DEUX MIL DIX, LE HUIT JUIN.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg ville:

A COMPARU

La société MR Corporate Services SAM agissant en sa qualité de trustee de Malt Discretionary Trust, ayant son siège social à Monaco,

ici représentée par Monsieur Elzéar de Sabran-Pontevès, ci après le président, demeurant au 74 bd d'Italie – Le Monte Carlo Sun E/F – 5ème étage – MC 98000 Principauté de Monaco, en vertu d'une procuration donnée le 04 juin 2010, ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 31248, constituée par acte notarié en date du 2 août 1989, publié au Mémorial C n°320 du 8 novembre 1989, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière

fois par acte du notaire Marc ELTER en date du 20 septembre 1996, publié au Mémorial C n°652 du 16 décembre 1996, déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.
- II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

ordre du jour:

1) Changement de la devise du capital social de la société afin de tenir ce capital social et les livres de la société en Euros plutôt qu'en dollars US avec effet au 1^{er} janvier 2010 en appliquant le cours de change de 1.44092 de façon à obtenir un capital social de 6.940.000, euros; la différence résultant du cours appliqué et le cours de change Euro/US\$ du jour de l'acte étant mis en réserve et remplacement des actions existantes représentatives du capital social par une seule classe d'actions d'une valeur nominale de 10 Euros chacune, et pouvoir à conférer au conseil d'administration d'émettre, dans la nouvelle devise du capital, un nouveau certificat matérialisant les actions au porteur d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune

2) Réduction du capital social à un million d'euros par absorption des pertes reportées et annulation conséquente des actions représentatives du capital social, et réduction conséquente de la réserve légale

3) Fixation d'un capital autorisé de 10.000.000 (dix millions) d'Euros et en vue de sa réalisation détermination des pouvoirs du conseil d'administration.

4) Modification des dispositions statutaires relatives au capital social et des actions représentatives du capital social (articles 5, 7, 10, 18 et 20) en vue de les aligner aux décisions prises.

5) Modification des statuts de la société en vue de la mettre avec effet au 1^{er} janvier 2010 sous le régime d'une société de gestion de Patrimoine Familial (SPF) et plus spécialement modification de:

- la dénomination de la société en Société Générale d'Investissement SA SPF avec modification de l'article 1^{er},
- l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention et la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007. Par actifs financiers il faut comprendre les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

L'objet de la société est encore de prendre en conformité avec la loi du 11 mai 2007 la prise de participations sous toutes ses formes dans d'autres sociétés et le développement de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumis à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial (SPF).

6) Divers

Ensuite, l'actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la devise du capital social de la société afin de tenir ce capital social et les livres de la société en Euros plutôt qu'en dollars US avec effet au 1^{er} janvier 2010 en appliquant le cours de change de 1.44092, et de remplacer des actions existantes représentatives du capital social par une seule classe d'actions d'une valeur nominale de 10 Euros chacune,

de façon à obtenir un capital social de EUR 6.940.000 (six millions neuf cent quarante mille euros), représenté par 694.000 (six cent quatrevingt-quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune,

la différence résultant du cours appliqué et le cours de change Euro/US\$ du jour de l'acte, savoir Euro/US Dollars 1=1,1916 totalisant 1.452.000 Euro (un million quatre cent cinquante-deux mille Euro),

étant affecté à un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69-3 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital

Pouvoir est donné au conseil d'administration d'émettre, dans la nouvelle devise du capital, un nouveau certificat matérialisant les actions au porteur d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide ensuite de réduire le capital social d'un montant de EUR 5.940.000 (cinq millions neuf cent quarante mille Euros),

afin de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 6.940.000 (six millions neuf cent quarante mille Euros) à EUR 1.000.000 (un million d'Euros),

par l'annulation de 594.000 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

en vue de compenser des pertes reportées au 31 décembre 2009 à concurrence de EUR 4.360.488,64 (quatre millions trois cent soixante mille quatre cent quatre vingt huit et soixante quatre cents), dans les conditions de l'article 69 (4) de la loi sur les sociétés.

La preuve de l'existence de pertes reportées par la société jusqu'à concurrence de EUR 4.360.488,64 (quatre millions trois cent soixante mille quatre cent quatre vingt huit et soixante quatre cents), a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2010.

Le solde restant de la réduction de capital soit la somme de EUR 1.579.511,36 étant affecté à un compte de réserve spécial, duquel, il ne pourra être disposé, qu'en observant les règles de l'article 69-3 de la loi sur les sociétés commerciales comme en matière de réduction de capital.

L'actionnaire unique décide ensuite de réduire également la réserve légale, afin de la ramener à 10% du capital social actuel, soit EUR 100.000, et de transférer la somme excédentaire au compte «réserves».

La preuve de l'existence et de la consistance du compte "réserve légale" a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen des comptes annuels dûment approuvés en date du 8 juin 2010.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période prenant fin le 8 juin 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

L'actionnaire unique décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoirs, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier les articles 5, 7, 10, 18 et 20, version française et traduction anglaise, en vue de leur donner la version nouvelle suivante:

Art. 5. (version française).

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 10.000.000 (dix millions d'euros) qui sera représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 8 juin 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 5. (traduction anglaise).

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,000,000 (one million Euro) divided into 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 10,000,000 (ten million Euro) to be divided into 1,000,000 (one million) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on June 8, 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 7. (version française). Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 7. (traduction anglaise). The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

Art. 10. (version française). Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. (traduction anglaise).

General Meetings other than the Ordinary General Meeting meet either at the registered office at any other place indicated in the notice to attend sent by the Board of Directors.

The agenda of Ordinary General Meetings is determined by the Board. The agenda must be given in the notices to attend.

The Meeting appoints the Chairman of the Meeting who can be the Chairman of the Board of Directors, a member of the Board or a person chosen by the Meeting. The Chairman of the Meeting presides over the officers of the Meeting and appoints a secretary, shareholder or not, responsible for drawing up the minutes of the Meeting.

The Meeting appoints a teller, who can be a shareholder or not.

Annual Ordinary General Meetings and Ordinary General Meetings convened extraordinarily take their decisions with the majority of members present or represented.

The Extraordinary General Meeting can amend the articles of association in all their provisions. Notices to attend are sent in the forms prescribed for Ordinary General Meetings.

Extraordinary General Meetings are duly constituted and deliberate lawfully only provided that they are composed of a number of shareholders or special proxies of shareholders representing at least one half the registered capital and that the agenda indicates the proposed amendments to the articles of association and, where applicable, the draft of those affecting the purpose or the form of the company.

If the first of these conditions is not met, a new Meeting can be called by the Board of Directors in the same statutory forms; this notice to attend reproduces the agenda, giving the date and the result of the previous Meeting.

The second Meeting deliberates lawfully whatever the quorum of presence.

In both Meetings, resolutions, in order to be valid, must gather no less than two thirds of the votes by shareholders present or represented

Art. 18. (version française). L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 18. (traduction anglaise).

The favourable surplus of the balance sheet, after deduction of overheads and operating costs, Social Security contributions and required reserves, represents the company's profit.

Out of the net profit thus determined is withdrawn five percent (5%), appropriated to formation of the legal reserve; this withdrawal ceases to be compulsory once the reserve fund has reached one tenth of the capital.

Appropriation of the balance of the profit shall be determined annually by the Ordinary General Meeting at the proposal of the Board of Directors.

This appropriation can include the distribution of dividends, the creation or replenishing of reserve funds and provisions, the balance carried forward as well as the amortisation of capital without reduction of the expressed capital.

Any dividends that might be allotted are paid at the places and at the times determined by the Board of Directors. The General Meeting can authorise the Board of Directors to pay the dividends in any other currency than that in which the balance sheet is drawn up and to determine sovereignly the rate of conversion of the dividend in the currency of effective payment.

The Board of Directors can proceed with interim dividend payments further to the conditions and pursuant to the methods fixed by the law.

Art. 20. (version française). La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Art. 20. (traduction anglaise). The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide ensuite de modifier les statuts de la société, en vue de les mettre avec effet au 1^{er} janvier 2010, sous le régime d'une société de gestion de Patrimoine Familiale (SPF),

et plus spécialement à cet effet décide de modifier:

- la dénomination sociale de la société en Société Générale d'Investissements SA SPF, de sorte que l'article 1^{er} des statuts, version française et traduction anglaise, aura la teneur nouvelle suivante:

Art. 1^{er} . (version française). Il est formé une société anonyme (société de gestion de patrimoine familial) sous la dénomination de Société Générale d'Investissements SA SPF.

Art. 1^{er}. (traduction anglaise). A joint stock company (société de gestion de patrimoine familial) is herewith formed under the name of Société Générale d'Investissements SA SPF.

- l'article 3 des statuts (version française et traduction anglaise) relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 3. (version française). La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention et la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007. Par actifs financiers il faut comprendre les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

L'objet de la société est encore de prendre en conformité avec la loi du 11 mai 2007 la prise de participations sous toutes ses formes dans d'autres sociétés et le développement de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale. Elle réservera ses actions soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumis à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial (SPF).

Art. 3. (traduction anglaise).

Art. 2.

The exclusive purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11, 2007. Financial assets must be understood as financial instruments pursuant to the law of August 5, 2005 concerning financial guarantee contracts and assets and cash of whatsoever kind hold in accounts.

The object of the Company is also, in conformity with the law of May 11, 2007, the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies and the development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto. It may among others acquire by way of contribution, subscription, bought deal, option, purchase or otherwise all securities and patents and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation and the development of any company.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of May 11, 2007

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président a levé la séance.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le susdit actionnaire unique l'a requis de documenter les modifications des articles 1, 3, 5, 7, 10, 18 et 20 en langue française, suivi d'une traduction anglaise, et en cas de divergence entre le texte français et la traduction anglaise, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède aux représentants de l'actionnaire unique, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau, ces derniers ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Elzéar de Sabran-Pontevès, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 11 juin 2010, LAC/2010/25857: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 July 2010.

Référence de publication: 2010092103/298.

(100101745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Endeavour Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.774.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088576/14.

(100099349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Europe Bijoux Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 48.202.

—
L'an deux mille dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société «EUROPE BIJOUX FINANZ S.A.» (la «Société»), une société anonyme avec siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.202,

constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 11 novembre 1994.

Les statuts de la même Société ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié reçu le 29 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 219 du 24 mars 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Riccardo MORALDI, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, domicilié au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, comme seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au jour de la présente assemblée générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. BARDELLI, B. D. KLAPP, V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8049. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010088597/69.

(100099334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield Brindley 100 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.953.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 29 juin 2010

En date du 29 juin 2010, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Hines International Fund Management LLC de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 juin 2010;
- de nommer HGR International Investment Manager LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à l'adresse suivante: 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4839606, en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Kenneth MacRae, gérant de catégorie A
- Monsieur HGR International Investment Manager LLC, gérant de catégorie A
- Monsieur Graham Sidwell, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hines - Moorfield Brindley 100 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010090021/25.

(100099710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Higher Ground S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.091.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 5 mai 2010

- La démission de Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, 412 F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société est acceptée avec effet au 5 mai 2010.

- La nomination de Monsieur Eammon J. CROWLEY, né le 03.09.1970 à Cork, demeurant 6 Hilgrove Street, St Helier, JE4 PZH Jersey, Channel Islands en qualité d'administrateur, est acceptée avec effet au 5 mai 2010. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014

Certifié sincère et conforme

Pour la Société

HIGHER GROUND S.A.

SGG S.A.

Référence de publication: 2010088691/17.

(100099429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société tenue en date du 17 juin 2010

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire Unique de la Société approuvant les comptes de l'exercice social 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Administrateurs:

Administrateurs "A"

Mats Håkan HÅKANSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle au Luxembourg, 1 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Lars-Åke Stefan JONASSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle au Luxembourg, 1 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Karl Joakim LARSSON, Administrateur "A"

adresse professionnelle au Luxembourg, 1 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Administrateurs "B"

Hans Birger Viktor LUND, Administrateur "B"

adresse professionnelle au Luxembourg, 1 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Bo Lars LILJEGREN, Administrateur "B"

adresse professionnelle en Suède, 19A, Scheelevägen, SE-223 70 Lund.

Thomas JOHANSEN, Administrateur "B"

adresse professionnelle en Suède, 19A, Scheelevägen, SE-223 70 Lund.

Auditeur (Commissaire):

Andrew DRINKWATER, adresse professionnelle au Luxembourg, 1 rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juin 2010.
 Pour avis sincère et conforme
 Pour Ikano Finance (Russia) S.A.
 Lars-Åke Jonasson
 Administrateur "A"

Référence de publication: 2010088717/32.

(100099426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Hotel & Resort Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 135.348.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi B S.à r.l.

Référence de publication: 2010088735/12.

(100099532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 329.800,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activité Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

SUN MICROSYSTEMS SCOTLAND HOLDING, LP, a Scottish partnership governed by the Scottish law, having its registered office at Linlithgow, West Lothian, E49 7LR Springfield, United Kingdom and registered with the Companies House, Edinburg under number SL006087 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Elodie Duchêne, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 27 May 2010.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Sun Microsystems Investments S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 77-79, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 107.237 and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Helinckx, then notary residing in Mersch, who acted in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 31 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 762 page 36553 on 30 July 2005 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 27 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1240 page 59511 on 27 June 2006.

The share capital of the Company is currently set at three hundred twenty-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 329,800.-) represented by three thousand two hundred ninety-eight (3,298) shares (parts sociales), with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Decision to change the financial year of the Company;
- b) Subsequent modification of Article 16 of the Articles of the Company; and
- c) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the financial year of the Company so that it shall run every year from the 1st June to the 31st May.

As a consequence, the current financial year, starting on the 1st July 2009, will end on 31st May 2010.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the Article 16 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“The Company’s year starts on the first of June and ends on the thirty-first of May.”

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente et un mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

SUN MICROSYSTEMS SCOTLAND HOLDING, LP, une société en commandite régie par les lois d’Ecosse, ayant son siège social au Linlithgow, West Lothian, E49 7LR Springfield, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House, Edimbourg sous le numéro SL006087, (l’«Associé Unique»);

Ici représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d’une procuration établie le 27 mai 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d’enregistrement.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

Qu’elle est l’Associé Unique d’une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Sun Microsystems Investments S.à r.l.» une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 77-79, Parc d’Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.237 et constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, ayant agi en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 726 page 36553 le 30 juillet 2005 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 page 59511 le 27 juin 2006.

Le capital social de la Société s’élève actuellement à trois cent vingt-neuf mille huit cents dollars américains (USD 329.800,-) représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (3.298) parts sociales d’une valeur de cent dollars américains (USD 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l’agenda reproduit ci-après:

- a) Décision de changer l’exercice social de la Société;
- b) Modification subséquente de l’article 16 des Statuts de la Société; et
- c) Divers.

En conséquence et sur base de l’agenda repris ci-dessus, l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique DECIDE de changer l’exercice social de la Société de sorte qu’il commencera chaque année le 1^{er} juin et se terminera le 31 mai.

En conséquence, l’actuel exercice social ayant commencé le 1^{er} juillet 2009 se terminera le 31 mai 2010.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l’Associé Unique DECIDE de modifier l’article 16 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«L’année sociale commence le premier juin et se termine le trente et un mai.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. DUCHENE et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. Relation: LAC/2010/25237. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091192/101.

(100100995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088718/9.

(100099427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.365.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 1^{er} avril 2010

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 1^{er} avril 2010, M. Serge TOUATI a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 18.770 parts sociales préférentielles de classe A d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe C d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe D d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe E d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe F d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe G d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;
- 18.770 parts sociales préférentielles de classe H d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechemah Trust;

- 18.770 parts sociales préférentielles de classe I d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechema Trust;

- 18.770 parts sociales préférentielles de classe J d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune à Smith & Williamson Trustees (Jersey) Limited ayant son siège social à IFG House, 15 Union Street St Helier, Jersey JE1 1FG enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 33876 en tant que trustee de Nechema Trust;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2010091342/45.

(100099699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

ING REEIF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 107.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.687.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING REEIF Soparfi C S.à r.l.

Référence de publication: 2010088736/12.

(100099453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Intex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.976.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 9 juillet 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 21 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. M. Xavier SOULARD a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INTEX INTERNATIONAL S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010088749/22.

(100099250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mocapa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.773.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 30 avril 2010 que :

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010088870/20.

(100099380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Kynesis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.142.

En application de l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la société Mayfair Trust Sàrl, en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat le siège social établi au 1 Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de la société KYNESIS S.A., société anonyme, RCS Luxembourg B 84 142.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Mayfair Trust Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010088802/13.

(100099247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Eastern European Real Estate Opportunities Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.188.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} juillet 2010

1. Monsieur Andrew Gresham, demeurant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société;

2. Monsieur Ravi Cunnoosamy, demeurant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société;

3. Monsieur Rolf Caspers, demeurant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société;

4. Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979 à Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;

5. Monsieur Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie, demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011;

6. Monsieur Russell Perchard, né le 16 janvier 1978 à St. Helier, Jersey, demeurant professionnellement au 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est nommé administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Costas Constantinides, administrateur.
- Monsieur Amine Zouari, administrateur;
- Monsieur Russell Perchard, administrateur;

Fait à Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010091340/31.

(100099731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Lindau Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/06/2010.

Référence de publication: 2010088827/10.

(100099379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Mocapa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/06/2010.

Référence de publication: 2010088871/10.

(100099381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 55.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Natur Produkt Holdings Limited S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010088883/11.

(100099370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

NL&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 132.636.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 2 juillet 2010

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011:

Conseil d'administration:

Daniel Kuffer, employé privé, demeurant à Luxembourg, 7 rue Thomas Edison, L1445 Strassen, administrateur;
Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, 7 rue Thomas Edison, L1445 Strassen, administrateur;
Catherine Normand, employée privée, demeurant à Luxembourg 7 rue Thomas Edison, L1445 Strassen, administrateur.

Le commissaire aux comptes:

I.C. DOM-COM, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.127.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NL&F S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010088889/22.

(100099316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Prelude Immeubles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 95.709.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010088958/11.

(100099384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Performance Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 29, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 92.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010088937/9.

(100099424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

PSB Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 141.427.

Les comptes annuels au 30/11/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PSB INVESTMENTS S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010088963/11.

(100099430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Redlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 94.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010088970/14.

(100099376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Delphi Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.943.

Les actionnaires du DELPHI PROPERTY INVESTMENT SA qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 18 juin 2010 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ont accepté la démission de Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

Ont désigné Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique, comme administrateurs de la société pour 6 ans. Ses mandats expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELPHI PROPERTY INVESTMENT SA

Signature

Référence de publication: 2010089567/20.

(100098724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Seahold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.928.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010089022/13.

(100099339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

SIX Pay S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.087.

—
L'assemblée générale annuelle de SIX Pay S.A. en date du 16 juin 2010, a accepté la démission de Madame Ursula LAROCHE, 18 Heilighüsli, CH - 8053 Zurich, de son mandat d'administrateurs et a décidé de fixer dorénavant le nombre d'administrateurs à 3.

Les trois autres administrateurs, i.e. M. Moser, M. Oberholzer et Mme Ciolino, sont renouvelés dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

A Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010089036/14.

(100099506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Wëldfleesch vun Lëtzebuerg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-3980 Wickrange, 15A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.394.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Edouard KOCH, Gemeindebeamter, geboren in Esch/Alzette, am 17. Dezember 1955, wohnhaft in L-9838 Eisenbach, 4, Fëschmaart.

2) Herr Carlo DIEDRICH, Sicherheitsangestellter, geboren in Schifflingen, am 5. August 1956, wohnhaft in L-4108 Esch/Alzette, 42-44, route d'Ehlerange.

Welche Komparanten die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt festlegten:

Art. 1. Es wird hiermit zwischen den vorgenannten Parteien und allen anderen physischen oder moralischen Personen, welche später Gesellschafter werden können, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung "Wëldfleisch vun Lëtzebuerg S.à r.l."

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Reckange/Mess.

Er kann durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Ortschaft innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Niederlassungen in jeden anderen Ortschaften des Landes oder im Ausland errichten.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, ist der Großhandel und Einzelhandel, der Import und Export sowie die Vermarktung von Wildfleisch.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren alle immobilare, mobiliare, geschäftliche, industrielle und finanzielle Operationen durchführen, welche für die Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig und nützlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend sechshundert Euro (12.600,- €) und ist eingeteilt in hundertsechszwanzig (126) Anteile zu je einhundert Euro (100,- €), in voller Höhe einbezahlt.

Art. 6. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Aktiva der Gesellschaft und an den Gewinnen.

Art. 7.

a) Übertragung unter Lebenden:

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Die Gesellschaftsanteile können nur unter Lebenden an Dritte übertragen werden, mit dem gegebenen Einverständnis der Gesellschafter in einer Gesellschafterversammlung welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

b) Übertragung im Sterbefall:

Die Gesellschaftsanteile können im Sterbefall nur an Dritte übertragen werden, mit dem Einverständnis der Gesellschafter welche wenigstens drei Viertel der Rechte der Überlebenden darstellen.

c) Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

d) Die Gesellschafter vereinbaren dass die Gesellschaftsanteile zwischen Gesellschaftern und bei Ausübung des Vorkaufsrechtes zu Gunsten der Gesellschafter zum Nominalwert der Gesellschaftsanteile übertragen werden müssen.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen, oder sich auf irgendeine Weise in die Geschäftsführung einmischen; zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder Nichtgesellschafter, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt und jederzeit abrufbar sind, geleitet und verwaltet. Die Gesellschafterversammlung legt ihre Befugnisse, ihre Entlohnung sowie die Dauer ihres Mandats fest.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen welche, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft, im Rahmen ihrer in ihrer Ernennung festgesetzten Befugnisse, handeln.

Falls nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft in allen Umständen zu handeln, und alle notwendigen oder nützlichen Handlungen im Rahmen der Erfüllung des Gesellschaftszweckes vorzunehmen.

Art. 11. Der oder die Gesellschafter, gehen, bei der Ausübung ihres Amtes keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein; als einfache Mandatare sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 12. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafter wie vorerwähnt werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

Des Weiteren, werden die Verträge welche zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft welche von ihm vertreten wird, abgeschlossen sind, von ihm in einen Protokoll niedergeschrieben oder schriftlich festgehalten. Diese Bestimmung bezieht sich nicht auf die üblichen Geschäfte welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen werden.

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschaftsbeschlüssen teilnehmen, egal über wie viele Stimmen er verfügt. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam wenn sie von Gesellschafter angenommen werden, die eine Mehrheit des Gesellschaftskapitals vertreten. Jedoch, Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sind nur rechtswirksam wenn sie von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen ein Inventar mit den Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der oder Die Gesellschafter können am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und den Jahresabschluss nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Jedoch können die Gesellschafter mit einer Mehrheit wie vom Gesetz festgelegt, bestimmen, dass der Gewinn, nach Abzug der Rücklage, weitergeführt wird oder einer aussergewöhnliche Rücklage zugeführt wird.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden und abrufbar sind, gemäß Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Als Abweichung, beginnt das erste Geschäftsjahr heute und endet am 31. Dezember 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, erklären die Komparenten, die hundertsechszwanzig (126) Anteile zu zeichnen wie folgt:

1) Herr Edouard KOCH, vorgenannt, dreiundsechzig Anteile	63
2) Herr Carlo DIEDERICH, vorgenannt, dreiundsechzig Anteile	63
Total: hundertsechszwanzig Anteile,	126

Sämtliche Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausend sechshundert Euro (12.600,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ungefähr neunhundert Euro (900,- €) geschätzt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann haben sich die die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, und sich als gebührend einberufen anerkannten, sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung eingefunden, und einstimmig, folgende Beschlüsse fassten:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2980 Wickrange, 15A, rue des Trois Cantons.
2. Als Geschäftsführer der Gesellschaft werden, auf unbestimmte Dauer, ernannt:
 - Herr Edouard KOCH, vorbenannt, als administrativer Geschäftsführer, und
 - Herr Carlo DIEDRICH, vorbenannt, als technischer Geschäftsführer.

3. Die Gesellschaft wird rechtskräftig verpflichtet durch die Einzelunterschrift des technischen Geschäftsführers bis zu einem Betrag von zweitausendfünfhundert Euro (2.500,- €), und darüber hinaus durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Anmerkung

Der unterzeichnete Notar hat die Komparenten darauf hingewiesen, dass vor Aufnahme jeder kommerzieller Tätigkeit der soeben gegründeten Gesellschaft, diese im Besitz einer Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, sein muss, was die Komparenten ausdrücklich anerkennen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. KOCH, C. DIEDRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. LAC/2010/32172. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099382/135.

(100110738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Stanstead Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.132.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juillet 2010

Il résulte de la décision prise par l'Associé Unique en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010089055/16.

(100099365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Compagnie de Banque Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 117.963.

—
En date du 11 mai 2010, l'assemblée général a décidé de renouveler les mandats des membres du Conseil d'administration pour une durée de trois ans se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au trente et un décembre 2012:

- M. Norbert Becker, Président du Conseil d'Administration, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

- M. Jean-Claude Finck, Vice-Président du Conseil d'Administration, né le 22 janvier 1956 à Pétange, demeurant professionnellement à 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- M. Bob Bernard, administrateur, né le 5 septembre 1942 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Michel Birel, administrateur, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg;

- M. Marc Giorgetti, administrateur, né le 19 août 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- M. Guy Harles, administrateur, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg;

- M. Marc Hoffmann, administrateur, né le 26 mai 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen;

- M. John Penning, administrateur, né le 17 août 1972 à Luxembourg, demeurant à 53, rue des Genêts, L-8131 Bridel;

- Mme Simone Retter, administrateur, née le 13 juin 1961 à Bettembourg, demeurant professionnellement à 14, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg

- M. Jean-François Rischard, administrateur, né le 2 octobre 1948 à Luxembourg, demeurant à 26, avenue Foch, 75116 Paris (France);

- M. Jean Seckler, administrateur, né le 3 janvier 1947 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglisters;

- Mme Françoise Thoma, administrateur, née le 25 août 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg.

- M. Edio Delco, né le 27 février 1948 à Bellinzona, demeurant Via Co' d'Denta 46 à CH-6808 Torricella.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

S. Harmel

Secrétaire du Conseil d'administration

Référence de publication: 2010089382/38.

(100098233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Systema International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.163.

—
Extrait des résolutions prise par l'associé unique en date du 11 juin 2010

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce à partir du 5 juillet 2010.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010089063/15.

(100099392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

The UBK Belgian Property Company Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.858.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaire et par le conseil d'administration en date du 7 juillet 2010

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur Vincent TUCCI a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. Madame Nathalie VAZQUEZ, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 11 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THE UBK BELGIAN PROPERTY COMPANY LIMITED

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010089076/22.

(100099318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Jaazz Consulting SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 140.867.

L'an deux mil dix, le vingt avril

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JAAZZ CONSULTING S.A.", avec siège social à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, de résidence à Pétange, en date du 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 04 septembre 2008 numéro 2156, dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussigné, en date du 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 11 février 2010 numéro 298

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 140.867.

L'assemblée est ouverte à 14.40 heures et sous la présidence de Monsieur Guy BROLET, architecte, demeurant à B-4680 Hermée, 15C, rue des Martyrs

qui nomme scrutateur, Madame Zahia AZARKAN, secrétaire, demeurant à B-4430 Ans, 2/7 avenue de l'Europe et comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. modification de l'objet social de la société
2. modification de l'article 3 traitant de l'appartenance des titres

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 traitant du capital social pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité d'architecte sous toutes ses formes, l'expertise judiciaire ou autre, la création et la composition d'une oeuvre de construction, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, l'établissement de plans d'une telle oeuvre, de la synthèse et de l'analyse diverses participant à la réalisation de l'oeuvre; sans préjudice au caractère personnel de cette fonction, ni à la responsabilité personnelle attachée à celle-ci. La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et s'engage à respecter toutes les dispositions législative et réglementaires auxquelles est soumise l'activité. La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise en rapport directe avec la déontologie et/ou l'activité d'architecte, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaire et brevets, accorder à des personnes morales ou physiques tous concours, prêts, avances ou garanties."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 pour ce qui traite de l'appartenance des titres comme suit:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000 euros) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives (...)"

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Brolet, Z. Azarkan, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 avril 2010 - WIL/2010/372 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 4 mai 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010089415/71.

(100097366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.083.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 3Nations S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010089135/11.

(100099377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089483/12.

(100099341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Genelux LB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 95.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010089484/12.

(100099345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.
